

47060 - Rénovation et équipements des établissements pour enfants
et autres structures

**Proposition d'attribution d'une subvention
d'investissement dans le domaine de la protection de
l'enfance**

CP/2020/423

Service chef de file :

E8 - Direction Ressources des Politiques Sociales
E850 - Service des Etablissements et Institutions

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention départementale en faveur d'investissements à réaliser dans le domaine de la protection de l'enfance.

Certains garçons et filles relevant de l'aide sociale à l'enfance présentent des problèmes de comportement difficilement compatibles avec une maison d'enfants à caractère social classique.

Les lieux de vie, du fait de leur capacité limitée à 7 places et d'un fonctionnement basé sur le « vivre ensemble » entre jeunes et permanents éducatifs, sont une alternative de prise en charge pour ces jeunes.

La fermeture de l'EHPAD de Rothau a été une opportunité pour développer une offre de ce type en lien étroit avec l'établissement Oberlin à La Broque.

L'attribution d'une subvention permettrait de diminuer à due concurrence le tarif journalier à charge du Département au titre des prestations légales d'aide sociale.

Création d'un lieu de vie pour enfants à ROTHAU par l'Association Jean Georges Stuber 19 rue de la Forêt à Rothau

L'Association Oberlin à La Broque est à l'origine du projet de lieu de vie. A cette fin, une nouvelle association, l'Association Jean Georges Stuber a été créée le 23 juin 2020 dans le but de réaliser et gérer ce lieu de vie. En effet, les lieux de vie relèvent d'une réglementation spécifique (articles D. 316-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles), notamment en matière de gestion du personnel et de financement. L'éducation et la formation des jeunes seront basées sur les valeurs humanistes et morales de l'Association Etablissement Oberlin. Les statuts de l'association nouvellement créée prévoient que 80 % des membres du conseil d'administration soient également membres du conseil d'administration de l'Association Etablissement Oberlin. Son président est Monsieur Patrice Maréchal.

Le lieu de vie, d'une capacité de 7 places pour garçons et filles âgés de 6 à 18 ans placés au titre de la protection de l'enfance, serait implanté à Rothau 19 rue de la Forêt. Le bâtiment était occupé jusqu'en juin 2020 par l'EHPAD dont les lits ont été transférés à Lutzelhouse. Il sera racheté par l'association gestionnaire, un compromis de vente a été signé. Le coût d'acquisition du bâtiment est de 300 000 €, hors frais de notaire et taxes diverses. Des travaux d'aménagement et l'achat de mobilier sont nécessaires pour

adapter la structure à l'accueil d'enfants. La mise en service était initialement prévue début 2021. Elle a été retardée à juillet 2021 par la crise sanitaire liée à la Covid 19.

Pour cette opération, l'association a sollicité une subvention départementale et aura recours à un emprunt.

Le coût global de 700 000 € se décompose comme suit :

- Acquisition : 300 000 €,
- Travaux : 264 000 €,
- Mobilier et matériel : 80 000 €,
- Frais divers et aléas : 56 000 €.

En termes de fonctionnement, le projet d'établissement prévoit un budget annuel de 402 700 €, soit un forfait journalier de 165,72 € et un effectif de personnel de 4,85 ETP dont 3,5 postes éducatifs. Certains personnels seront mis à disposition par l'établissement Oberlin.

L'attribution d'une subvention d'investissement et la recherche d'autres économies de fonctionnement permettront de réduire le forfait journalier qui restera inférieur aux tarifs actuels des autres lieux de vie situés dans le Bas-Rhin (entre 165 et 212 €).

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 128 800 € soit 20 % d'un montant subventionnable de 644 000 € applicable au coût de l'acquisition du bâtiment, des travaux et de l'équipement du mobilier.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'Association Jean Georges Stuber dont le siège est à Rothau. Le projet de convention est annexé au rapport.

Cette subvention proposée relève de l'autorisation de programme R 2020 RENOVATION MECS.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagée)	Montant proposé
MECSRENO 2020/1	R 2020 RENOVATION MECS	250 000 €	250 000 €	128 800 €

La Commission territoriale Sud réunie le 2 novembre a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 128 800 € à

*l'Association Jean Georges Stuber pour la création d'un lieu de vie à Rothau ;
- approuve les termes du projet de convention de financement à conclure entre le
Département du Bas-Rhin et l'Association Jean Georges Stuber, joint à la présente
délibération ;
- autorise son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY